



Erreur sur mon contrat de travail

Par **youdg**, le **15/10/2012 à 11:43**

Bonjour,rnrnJe suis en CDI dans une entreprise depuis un peu plus d'un an.Mon employeur vient de m'annoncer qu'il voulait me licencier. En attendant sa lettre, j'ai commencé à réunir tous mes documents et en m'attardant sur ma fiche de paie, je me suis rendu compte que mon salaire ne correspondait pas à mon échelon et coefficient (indiqués sur ma fiche de paie et mon contrat de travail). Il s'agit d'une erreur d'environ 500€ brut. Puis-je réclamer cette différence?

Par **Elise1**, le **15/10/2012 à 14:04**

La fiche de paie doit être conforme au contrat de travail.rnLe salarié a le droit de contester la fiche de paie auprès de son employeur ou auprès du conseil des prudhommes.rnrnSource : <http://www.monavocatonline.fr/>

Par **pat76**, le **16/10/2012 à 15:24**

BonjourrnrnQuel serait le motif du licenciement que votre employeur envisage de pronocer contre vous?rnrnvous avez 5 ans pour réclamer en ce qui concerne les salaires.rnrnAvant d'engager une procédure, vous enverrez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle, vous le ùmettrez en demeure de vous verser la somme de.... qui correspond à la différence du salaire que vous avez perçu et celui que vous auriez dû percevoir si le coefficient et l'échelon indiqué sur votre contrat de travail avaient été respectés.rnrnVous avez vérifiez avec la grille salariale de votre convention collective quel est

le salaire que vous auriez dû exactement percevoir en application de l'échelon et du coefficient incérés dans votre contrat de travail?